



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

ETATS DES LIEUX DES SITES A REBOISER DANS LA COMMUNE DE NYAMBAKA



JUILLET 2019

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	Erreur ! Signet non défini.
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES FIGURES	3
LISTE DES PHOTOS.....	3
LISTE DES ANNEXES	3
I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE NYAMBAKA	4
I.1. Localisation de la commune	4
I.2. Description du milieu biophysique	4
<i>I.2.1. Climat</i>	4
<i>I.2.2. Les sols</i>	5
<i>I.2.3. Le relief</i>	6
<i>I.2.4. Hydrographie</i>	7
<i>I.2.5. Flore et Végétation</i>	7
<i>I.2.6. La faune</i>	8
II. PRESENTATION DE LA SITUATION DE REFERENCE DES SITES DE REBOISEMENT.....	8
III. FORCES ET FAIBLESSES DES SITES DE REBOISEMENT DE LA COMMUNE DE NYAMBAKA.....	11
IV. NIVEAU D’IMPLICATION DES COMMUNAUTES (POPULATIONS) RIVERAINES 13	
V. NIVEAU D’IMPLICATION DE LA COMMUNE	14
VI. PARTENARIATS EXISTANTS DANS LA ZONE.....	14
VII. LES AXES D’APPUI	14
ANNEXE	16

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Superficie à reboiser par site de reboisement de la commune de Nyambaka	10
Tableau 2 : Acquis et potentialités de la commune de Nyambaka	12

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation de la commune de Nyambaka	4
Figure 2 : Localisation des sites de reboisement dans la commune de Nyambaka	10

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Sites de reboisement de MANGOLI Village	8
Photo 2 : Sites de reboisement de MANGOLI 1	9
Photo 3 : Sites de reboisement de SANGSOUMI 2.....	9
Photo 4 : Sites de reboisement de MAGON	9
Photo 5 : Cours d'eau en saison sèche sur le site de Mangoli Village (à gauche) et forage sur le site de Mangon.....	12
Photo 6 : Les animaux (bœufs) en divagation dans les sites de reboisement.....	13

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Quelques personnes ressources de la commune de Nyambaka	16
Annexe 2 : Mémoire d'entente pour le contrat de subvention de l'ACFCAM avec la commune de Nyambaka.....	17

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE NYAMBACA

I.1. Localisation de la commune

La commune de Nyambaka est classée parmi les communes le plus vastes du Cameroun avec une superficie d'environ 4500 km², Sa création date du 23 avril 2007. La commune est limitée à l'Ouest par les communes de Martap et Ngaoundal, au Sud par les communes de DIR et de Meiganga et à l'Est par la commune de Bélel et au Nord-est par la commune de Ngan-Ha et au Nord par les communes de Ngaoundéré I^{er} et II^{ème}. La commune regorge une population cosmopolite. D'après les résultats des diagnostics (DEUC, DPNV) et données du MINEPAT, la population urbaine et rurale de la commune de Nyambaka est de **95 752** âmes dont **42 859** hommes soit 45% de la population et **52 893** femmes soit 55% de la population.

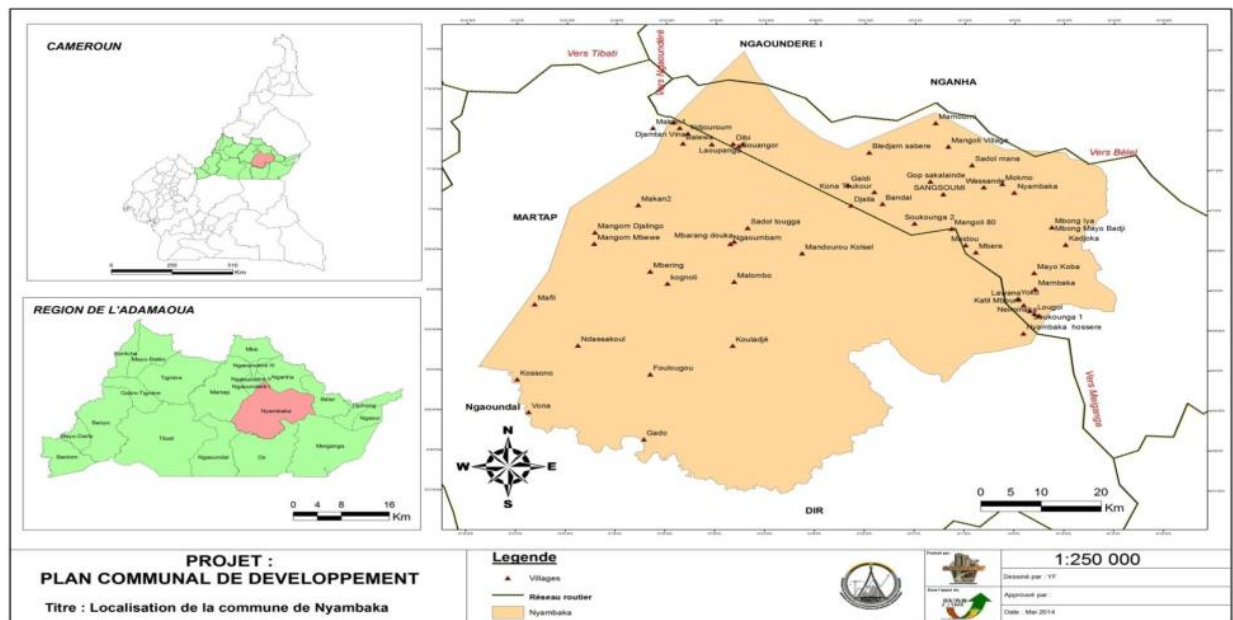


Figure 1 : Carte de localisation de la commune de Nyambaka

I.2. Description du milieu biophysique

I.2.1. Climat

Le climat de la commune de Nyambaka se confond à celui du plateau de l'Adamaoua dont le régime climatique est intermédiaire entre le climat humide du sud Cameroun et celui plus sec du Nord Cameroun. Il est du type soudano guinéen et est caractérisé par une alternance régulière

d'une saison sèche qui dure entre cinq à six mois et d'une saison pluvieuse de six à sept mois. La saison sèche dure du mois de novembre à la fin du mois de mars. La saison des pluies s'installe à partir du mois d'Avril et s'intensifie au mois d'Août voire septembre avec une pluviométrie moyenne annuelle supérieure ou égale à 1400 mm. L'altitude intervient ici pour modérer les températures et renforcer l'abondance des pluies par rapport à un régime tropical sec classique. Les pluies descendent sous forme d'averses et d'orages accompagnées des foudres qui provoquent parfois des dégâts matériels. La température moyenne se situe entre 24 et 28 °C et augmente à cause de l'harmattan (vent sec) qui souffle de janvier à février. A partir de juillet, les vents sont chargés d'humidité apportée par la mousson.

1.2.2. Les sols

La commune de Nyambaka est caractérisée par des sols ferrallitiques qui peuvent être classés en trois groupes en fonction de leur texture et de leur l'origine. Dans la partie nord-ouest (premier ensemble orographique), le sol est noir, brun noir ou brun rougeâtre. Il correspond à un sol peu évolué, très riches en matières minérales qui sont des cendres volcaniques. Dans les horizons pédologiques, on note encore des blocs de pyroclastites de couleur noire et de forme variable. Dans l'ensemble orographique 2 (partie centrale), le sol est brun rougeâtre et présente une texture argilo – sableuse ou sableuse. On peut observer des blocs de basalte et de granite mélangés au sol argileux et des arènes granitiques qui sont à l'origine des sables dans les cours d'eau (par exemple à Mangoli). À Nyambaka (ensemble orographique 3), le sol est rouge ocre à texture argileuse. Les horizons sont épais et les blocs de basalte sont rares et ne s'observe que dans les zones de basse altitude. Le sol est donc évolué. Dans les bas-fonds, les sols sont noirs, riches en matières organiques et à texture variables. Tous ces sols sont dans l'ensemble fertiles et favorables à l'activité agricole. Toutefois, leur dégradation est accentuée par le lessivage permanent par les eaux de ruissellement, la compaction due au surpâturage, la coupe abusive des bois et des feux de brousses non contrôlés. Les oscillations climatiques sont à l'origine des cuirasses latéritiques qui affleurent dans toute la commune. Ces latérites riches en fer, présentent une texture nodulaire ou granulaire et sont utilisées en génie civil comme produits de remblais des routes. Il s'agit par conséquent d'un produit à valoriser par la commune pour le remblai pendant les travaux routiers.

1.2.3. Le relief

Une analyse de la carte topographique, des images satellitaires et de la carte géologique permet de subdiviser la commune de Nyambaka en cinq (05) principaux ensembles orographiques : Un ensemble situé au Nord-Ouest de la commune où affleurent plusieurs cônes volcaniques (pyroclastites) à morphologie variable. On peut y observer des cônes égueulés, des cônes jumelés et des cônes secondaires. Les altitudes très variables sont généralement entre 1200 et 1400m pour la majorité des montagnes appelées Ngao en langue Mboum. Les plus spectaculaires de ces cônes sont le Ngao Ngorong (1230m) ; Ngao Nbol (1300m) ; Ngao Rang-Ha (1365m), Ngao Sam (1402m) ; Ngao Gombo (1327m); Ngao Tagga (1364m). Les pentes de ces collines sont moyennes et fortes vers les sommets. Certains sommets présentent des cratères parfois occupés par des eaux (lac de cratère comme le lac de Ngaoundaba).

Dans la partie centrale de la commune, précisément de Katil Foulbé à Mbidou sur l'axe routier nationale N°1 et les environs, affleurent des granites sous forme de massifs discontinus en blocs de taille variable. Ces massifs forment des collines de forme arrondie ou sub-ovoïde et sont recouverts par endroits par des basaltes. Le contact entre les deux formations s'observe nettement à Soukounga. Ces contacts de roches à compétences différents sont les lieux privilégiés de l'érosion, de la formation des lavakas (grandes tranchées) et de glissement des blocs rocheux. Les altitudes sont de 1471m à Soukounga, 1452m à Mangoli, 1346m à Mbidou.

Entre Mbidou et Néminaka, le relief correspond à un plateau d'altitude très peu variable (1100 et 1245m). Dans cette partie de commune affleurent les basaltes très altérés. Les collines sont à sommet plat malgré quelques pics au Sud de Néminaka tels que Mont Mboulai (1242m) et Mont Bekaya (1095m).

Dans la partie Sud-Est et au Sud de la commune, les altitudes sont basses (entre 900 et 1000m). Cette zone correspond aux affleurements des roches sédimentaires constituées des grés et des argiles. Le point le plus bas des talwegs (fonds des vallées) est 914m au niveau du cours d'eau Djérem (Gado Djérem).

Au Sud-Ouest de Nyambaka, un accident du relief qui correspond à une faille (ou falaise) est orienté Nord-Est – Sud–Ouest et passe entre Makan et Malombo. Ce couloir de faille s'observe

bien sur l'image satellitaire au Sud de Bélel et affecte les gneiss (roches métamorphiques) qui correspondent aux roches les plus vieilles de la commune.

1.2.4. Hydrographie

Le réseau hydrographique de la Commune de Nyambaka est dendritique, plus ou moins dense. Certains cours d'eau sont les affluents de la Vina qui se jette dans le Djérem qui est la partie supérieure de la Sanaga. D'autres sont les affluents du Mbéré qui se jette dans le Logone nous pouvons donc dire que ces cours d'eau appartiennent à deux grands bassins connus au Cameroun : le bassin du Tchad et le bassin de l'Atlantique. L'analyse de la carte topographique permet de distinguer trois bassins versants dans la Commune : Le bassin versant de Mayo Mambaka qui coule à l'Est de la ville de Nyambaka. Il coule du Nord vers le Sud entre Mbidou et Katil Mbaum où il change de direction pour devenir Est – Ouest. Ses principaux affluents sont le Mayo Nangue, le Mayo Kobi et le Mayo Sokande. Ces cours d'eau sont rectilignes et orientés globalement NNW-SSE. Le bassin versant de Vina au Nord-Ouest de la commune est constitué de plusieurs cours d'eau à tracés sinueux dus au relief collinaire. Les principaux affluents identifiés sont le Maniomgourou, le Masianga, le Djangal, le Mabara, le Sora, le Marbwi, le Djolom, le Mangom. Dans cette partie nord-ouest de la commune, il existe des lacs de cratère tels que le lac Ngaoudaba, le lac Ngaobouba, le lac Guinnadji et le lac Baledjam. À l'Ouest du lac Baledjam, il existe un cours d'eau natroné (Lahoré). Le bassin versant Djérem, correspond au bassin d'altitude la plus basse. Ce cours d'eau constitue la limite naturelle de la commune au Sud. Les affluents sont le Marel, le Mangoli, le Gorom et Dassakoul. Il existe un Lahoré à Malao.

1.2.5. Flore et Végétation

La végétation de l'espace péri urbain de Nyambaka est dominée par une savane du type arboré avec une dominance herbeuse dont les espèces dominantes sont l'*Hyparrhenia rufa*, l'*Hyparrhenia diplanda* et l'*Andropogon gayanus* qui sont des graminées fourragères favorables à l'élevage. Les arbres les plus fréquents sont *Daniellia oliveri*, *Lophira lanceolata*, *Combretum sp.*, *Detarium microcarpum*, *Amblygonocarpus andongensis*. On trouve aussi des arbustes tels que *Crossopteryx febrifuga*, *Maproumea africana*, *Entanda africana*, *Albizia zygia*, *Sygygium guineense var. macrocarpum*, *Fagara gilettii*, *Terminalia glaucescens*, *Strychnos spinosus*, *Senna singueana*, *Ficus sp.*, *Carissa edulis*, etc..

1.2.6. La faune

La faune est en nette régression depuis un certain temps dans l'ensemble de la commune du fait de l'activité zoo-anthropique. D'où la rareté des espèces animales très prisées à l'instar du buffle, du gorille, du chimpanzé, etc., toutes espèces qui redoraient le blason de l'écotourisme dans la zone communale. Aujourd'hui, seuls les hippopotames résistent encore à l'action anthropique. Ils sont signalés autour du Lac Mafil. Cependant, on note la présence Les animaux sauvages représentés par les reptiles (couleuvres, vipères, varan), les rongeurs (écureuils, lièvres, rats palmistes, hérissons), les herbivores (les antilopes), le singe et les gouilles. À ceux-ci s'ajoutent les animaux domestiques tels que le bœuf, le mouton, la chèvre, le chien et les chats, la volaille (pigeon, perdrix, coqs et les poules).

II. PRESENTATION DE LA SITUATION DE REFERENCE DES SITES DE REBOISEMENT

Dans la commune de Nyambaka, nous comptons six sites de reboisement déjà prêts, notamment le site de Mangoli village, Mangoli I, Mangoli (Sangsoumi I), Mangoli (Sangsoumi II), Mangoli 80 et Mbewe Mangom. Sur tous les six sites sélectionnés, on retrouve une grande couverture végétale qui doit être nettoyée juste avant le début de la trouaison ou la mise en place de la clôture. Sur certains sites site comme le site de Sangsoumi2 il y'a une clôture est constituée des piquets de bois joints les uns des autres par du fil barbelés.



Photo 1 : Sites de reboisement de MANGOLI Village



Photo 2 : Sites de reboisement de MANGOLI 1



Photo 3 : Sites de reboisement de SANGSOUMI 2



Photo 4 : Sites de reboisement de MAGON

Tableau 1 : Superficie à reboiser par site de reboisement de la commune de Nyambaka

X	Y	Description	Superficie En Ha
389650	771638	Site de reboisement de MANGOLI Village	24
389097	779511	Site de reboisement de MANGOLI 1	12
388893	783506	Site 1 de reboisement de SANSOUMI	14
388909	785063	Site 2 de reboisement de SANSOUMI	4
330263	774510	Site de reboisement de MANGOM	30

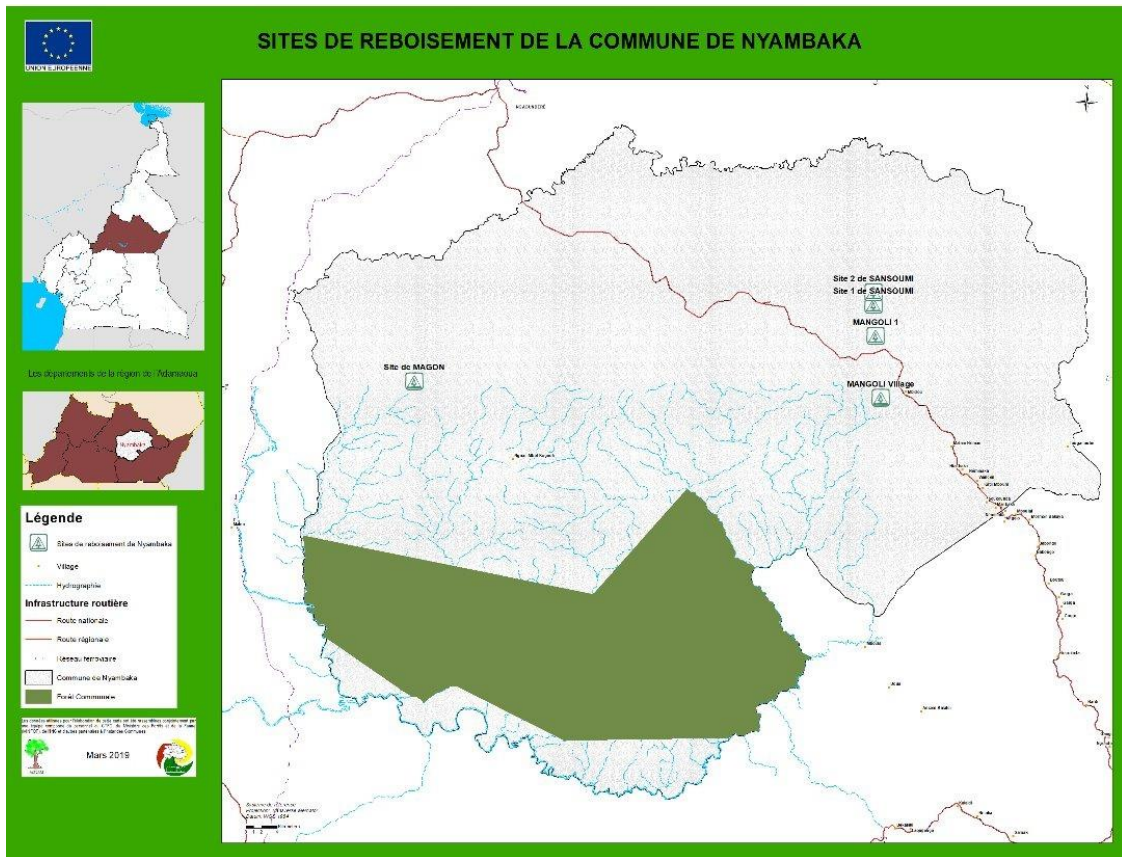


Figure 2 : Localisation des sites de reboisement dans la commune de Nyambaka

III. FORCES ET FAIBLESSES DES SITES DE REBOISEMENT DE LA COMMUNE DE NYAMBAKA

Les Atouts et potentialités ainsi que les contraintes de la commune de Nyambaka sont d'ordre naturel. En effet, La ville de Nyambaka est située sur un terrain plat. Elle entourée des vastes espaces habitables non exploitées et des bas-fonds propices à l'agriculture et à l'élevage urbain et périurbain. La pluviométrie abondante, la longue saison de pluie et la richesse du sol en matière organique constituent les atouts de la ville. Si la ville peut s'étendre sans contraintes naturelles liées au relief du côté du sud et ouest, par contre son extension du côté Est sera freinée par les pentes abruptes de la rivière *Mambaka*. La présence du sol latéritique favorise la construction en matériaux locaux par l'utilisation des briques de terre. Cela permet de réduire les coûts des matériaux de construction car l'approvisionnement en sable demeure difficile. Comme contraintes naturelles, la ville doit faire face aux menaces de l'harmattan et de la mousson en saison sèche et des averses orageuses accompagnées de foudre en saison des pluies. La dégradation des sols par lessivage et la boue après les pluies sont une menace pour la ville.

L'Arrondissement de Nyambaka en général et les villages ou les sites à reboiser en particulier disposent des avantages ou forces incroyables parmi lesquelles nous pouvons citer :

- La présence des cours d'eaux dans chaque site de reboisement, en plus de cela la commune projette faire des puits (un puit par site de reboisement) pour pallier à d'éventuel pénurie d'eau en saison sèche ;
- La présence d'une forte main d'œuvre locale sur les sites à reboiser qui sont situés non loin du centre-ville de la mairie à moins de 20 km.



Photo 5 : Cours d'eau en saison sèche sur le site de Mangoli Village (à gauche) et forage sur le site de Mangon

Tableau 2 : Acquis et potentialités de la commune de Nyambaka

N°	Activités réalisées/Acquis et potentialités	Observations
1	100 hectares de terrain apprêtés pour le projet	Site disponible
2	Deux pépinières communales sont disponibles avec une capacité de 30 000 plantes	Les activités sont actuellement en cours de réalisation sur ces sites
3	Disponibilité d'une forêt communale de 119 115 hectares classée	La Commune mettre à contribution cet espace pour la réalisation des activités forestières
4	Création des vergers communautaires de 100 hectares dans 04 villages de la Commune	L'acte de donation des sites est signé par les Chefs des Communautés.
5	La Commune a un projet de mise en œuvre d'une usine de production de jus de mangue. L'accent est mis sur le développement et la vulgarisation de l'agroforesterie	Des initiatives communales liées à la mise en place des vergers communaux et communautaires sont en cours de réalisation (distribution des plants de manguiers améliorés aux communautés, réalisation des vergers communaux et communautaires, partenariat avec la GIZ pour la fourniture de 4500 plants de manguiers améliorés.
6	Mise à contribution du personnel du service technique pour la réalisation du projet	La commune a déjà déployé son personnel technique pour la mise en œuvre du projet. Les travaux de mise en terre dans les pots de pépinière ont débuté. Ils sont

N°	Activités réalisées/Acquis et potentialités	Observations
		menés sur le terrain par le point focal sous la coordination du Cadre de Développement et la supervision générale du Maire

IV. NIVEAU D'IMPLICATION DES COMMUNAUTES (POPULATIONS) RIVERAINES

L'élevage de bovins est la principale activité des populations, à l'instar des autres zones rurales de l'Adamaoua, constitue la première richesse de la Commune de Nyambaka. Avec de vastes pâturages, de nombreux points d'eau disponibles en saison des pluies comme en saison sèche et une faible densité de population, elle est une zone de prédilection pour l'élevage extensif. Les troupeaux sont constitués de zé-bus « Goudalis ». La grande majorité des populations de la Commune est constituée des éleveurs, domaine de compétence des Peulhs. En dehors des bovins, les Mboum et les Gbaya font l'élevage de petits ruminants (chèvres et moutons) et de volailles.

Les populations riveraines pratiquent également l'agriculture, sur la majorité des sites de reboisement en occurrence les sites de Mangoli 1 et Mangoli village l'on retrouve les champs de maïs. Sur les sites de reboisement l'on retrouve beaucoup des nomades qui se déplacent à la recherche de l'herbe fraîche pour le bétail (les bœufs), la mise en place des clôtures est donc indispensable à la réussite du reboisement dans ces sites.



Photo 6 : Les animaux (bœufs) en divagation dans les sites de reboisement

V. NIVEAU D'IMPLICATION DE LA COMMUNE

La Commune de Nyambaka dispose d'un personnel qualifié pour la conduite de la mise en œuvre des activités de reboisement prévues dans le cadre de ce projet. La commune dispose de suffisamment d'espace pouvant être exploités pour le reboisement et la création des espaces verts dans la ville Nyambaka. Elle dispose également d'une forêt communale classée la plus grande de la région d'une superficie de 119 115 hectares. Ayant déjà une grande expérience en matière de reboisement, la commune met à la disposition du projet son expertise et son savoir-faire, tout son matériel disponible (tricycle, machettes, barre à mines etc.), son temps et ainsi que sa population dotée d'une compréhension admirable constitue une source d'énergie et d'inspiration.

VI. PARTENARIATS EXISTANTS DANS LA ZONE

La commune de Nyambaka dispose de nombreux partenaires qui apporteront leur contribution dans le cadre de ce projet :

- Une contribution de 8109 000 de la GIZ (4500 Plants manguiers améliorés, préparation espace et sécurisation de 625M²) ;
- Un appui d'une valeur de 8000 000 (1200 Plants manguiers, Préparation site, sécurisation) apporté par le MINDEVEL ;
- Un Forage solaire avec Abreuvoir offert par le MINDEVEL ;
- Une contribution de son partenaire la GIZ et du MINDEVEL pour la sécurisation de 625M²
- Affectation de 4 800 000 FCFA en Fonds propres de la Commune pour la préparation des sites devant abriter le projet de reboisement en 2019 (Préparation + Sécurisation) ;
- Un appui de l'IRAD de 10 000 Plants d'anacardiens entre 2019 et 2020 ;
- Expertise technique des sectoriels (MINFOF, MINADER, etc.)

VII. LES AXES D'APPUI

La commune de Nyambaka sollicite du projet reboisement 1400 les appuis suivants :

- Création d'une pépinière communale (manguiers et anacardiens)
- Intensification de la plantation des arbres dans les sites de reboisement et les villages
- Sensibiliser les populations sur la gestion des ressources forestières et fauniques

- Equiper et Renforcer les capacités du personnel communale affecté au projet reboisement ;
- Entretien continue des différents sites à reboiser dans la commune

ANNEXE

Annexe 1 : Quelques personnes ressources de la commune de Nyambaka

N°	Noms et prénoms	Commune/Fonction	Contacts
1.	IYA IBRAHIMA	Maire de Nyambaka	661 60 00 04 675 87 47 87
2.	ABDOULAZIS DJIBRINE	Point Focal Projet reboisement 1400 à Nyambaka	673 52 82 30 699 48 65 00
3.	DJONGYANG Toret	Chef de Poste Forestier de Nyambaka	661 94 05 51 691 87 46 92 675 22 50 54
4.	HAIWANG Aima	AFOP (PADER / GIZ) Commune de Nyambaka	656 84 52 25 676 23 62 26
5.	MANI NGUIM Léon	Directeur de Publication du journal Express Communal de la Commune de Nyambaka	671 06 21 59 655 63 85 56
6.	AMBA Joëlle Créscence	Sécrétaire du journal Express Communal de la Commune de Nyambaka	698 32 04 63
7.	Papa BABA	Responsable du site 1 de SANSOUMI	667 90 78 11
8.	Papa IYA Bello	Responsable du site de MAGON	661 36 99 80 697 79 52 13

Annexe 2 : Mémoire d'entente pour le contrat de subvention de l'ACFCAM avec la commune de Nyambaka

**ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES
DU CAMEROUN (ACFCAM)**
BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
Tél : (00237) 22 20 35 12 Email : ctfccameroun@yahoo.com
Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

**MEMORANDUM D ENTENTE POUR LE CONTRAT DE SUBVENTION DE
L ACFCAM**

N°CRIS : 2018/400-359

(le «contrat»)

Entre
Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)
Association sans but lucratif
Registre principal N° 001304/RDA/B06/BAPP
Quartier Bastos
BP 15107 Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 677 75 79 93
« Maître d ouvrage et organisme contactant »

d'une part,

et

La Commune de NYAMBAKA

(le « Bénéficiaire »),

d'autre part,

(les « Parties »)

Il a été convenu ce qui suit:

August 2018
Contrat ACFCAM - NYAMBAKA

Page 1 of 4


Conditions particulières

Article 1^{er} - Objet

- 1.1 Sous réserve du quitus de démarrage de l'Union européenne, le présent contrat a pour objet l'octroi, par l'ACFCAM, d'une subvention en vue du financement de la mise en œuvre de plantations de 70 hectares dans la commune de NYAMBAKA sous la supervision du Centre Technique de la Forêt communale dans le cadre de l'action intitulée: "Reboisement 1400", Avec l'Union européenne.
- 1.2 La subvention est octroyée au bénéficiaire aux conditions stipulées dans le présent contrat, constitué des présentes conditions particulières et des annexes qui seront mises à disposition lors de l'élaboration des plans annuels de travail.
- 1.2 Le bénéficiaire accepte la subvention et s'engage à cofinancer et à mettre en œuvre l'action sous sa responsabilité tout en respectant les procédures régissant les projets sous financement UE.

Article 2 — Période de mise en œuvre de l'action

- 2.1 Le présent contrat entre en vigueur à la date de la signature du document final par l'union européenne.
- 2.2 La mise en œuvre commence le premier jour du mois suivant la date du premier paiement du préfinancement par l'ACFCAM.
- 2.3 La période de mise en œuvre de l'action est de 48 mois.
- 2.4 La période d'exécution du présent contrat se termine à la date de paiement du solde par l'ACFCAM organisme contactant et dans tous les cas au plus tard dans les délais fixés par le contrat liant l'ACFCAM et l'administration contractante

Article 3 — Financement de l'action¹

- 3.1 Le montant total des coûts éligibles est estimé à 50000 EUROS (Soit 32 795 000 FCFA) tel que détaillé dans le plan d'action pluriannuel ACFCAM/Commune
- 3.2 L'ACFCAM s'engage à financer un montant maximum de 50 000 EUROS (Soit 32 795 000 FCFA)
Un manuel de procédure simplifié sera mis à la disposition de chaque commune pour l'élaboration des Termes de référence et leur approbation par le CTFC ainsi que l'exécution des dépenses liées à l'action. Un compte dédié et en cofinancement sera ouvert avec chaque commune.

Article 4 — Rapports et modalités de paiement

- 4.1 Les paiements sont effectués conformément aux plans de travail arrêté avec la commune et dans un compte dédié au projet avec des procédures de gestion.

Tout paiement devra requérir le non objection de l'Assistant technique qu'est le Centre technique de la forêt communale cosignataire des engagements financiers auprès des Communes.

Deux modes de financements auprès de la commune sont approuvés par l'administration contractante : Subvention directe : **30 000 EUROS (Soit 19 677 000 FCFA)**
Paiements directs ACFCAM sous la base des documents présentés par la Commune : **20000 Euros (Soit 13 118 000.FCFA)**

Le Préfinancement initial sera arrêté sur la base du Plan de travail avec la Commune. Les Préfinancements suivants se feront en fonction du calendrier d'activités et des disponibilités de fonds.

- 4.2 Les Cofinancements propres de chaque Commune et de leurs partenaires doivent être budgétisés et identifiés dans les plans de travail arrêtés de commun accord avec le CTFC agissant au nom de l'ACFCAM
- 4.3 Chaque Commune Bénéficiaire doit disposer du personnel municipal avec un chef de projet dédié aux activités de reboisement.
- 4.4 Les Communes apportent également dans la mise en œuvre du projet des contributions en nature : Plantes, Ressources humaines, logistique, etc.
- 4.5 L'ACFCAM et la Commune s'accorde pour une garantie sur les inéligibles concernant les subventions octroyées. Chaque commune devra obtenir auprès du FEICOM une caution de garantie pour couvrir les risques inéligibles liés à l'utilisation des fonds reçus.

Article 5 — Adresses de contact

- 5.1 Toute communication relative au présent contrat doit être faite par écrit, comporter le numéro et l'intitulé de l'action et être envoyée aux adresses suivantes:

Pour le Maître d'ouvrage contractante

Les demandes de paiement et rapports joints, y compris les demandes de changement de compte bancaire, doivent être adressées à:

Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)
Registre principal N° 001304/RDA/J06/BAPP
Quartier Bastos
BP 15107 Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 677 75 79 93

Une copie des documents mentionnés ci-dessus ainsi que de toute autre correspondance doit être adressée à:

Pour le coordinateur (le Bénéficiaire)

Commune de
BP : - Cameroun
Tél : (237)

5.2 La vérification des dépenses sera effectuée par le Cabinet :

KPMGAfrique-Centrale
Immeuble Victoria 316 rue Victoria Bonanjo, BP 5563 Douala, Cameroun.
TEL: +237 233439679/ +237 233432306 FAX: +237 233439685
S.A. d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes.
Capital Social: 100 000 000 F CFAR.C. : 028814
Contact : Patrick KANA'A : +237 694 04 19 09

Article 6 — Annexes

6.1 Les documents suivants seront annexés lors de l'élaboration des plans de travail avec chaque Commune et font partie intégrante du contrat: N°CRIS : 2018/400-359

- Annexe I : Description de l'action (y compris du cadre logique du projet et de la note succincte de présentation)
- Annexe II : Conditions générales applicables aux contrats de subvention conclus dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne
- Annexe III : Budget de l'action (Plan de Travail Annuel Budgétisé avec la Commune)
- Annexe IV : Règles en matière de passation de marchés pour le(s) bénéficiaire(s)
- Annexe V : Modèle de demande de paiement et fiche d'identification financière
- Annexe VI : Modèle de rapport narratif et financier
- Annexe VII : Termes de référence pour une vérification des dépenses d'un contrat de subvention conclu dans le cadre des actions extérieures de l'UE et modèle de rapport de constatations
- Annexe VIII : Modèle de garantie financière
- Annexe IX : Modèle de transfert de propriété d'actif

6.2 En cas de conflit entre les dispositions des présentes conditions particulières et celles des annexes jointes, les conditions particulières prévalent.

7.1. Le paiement initial de préfinancement est effectué dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception de la demande de paiement par l'ACFCAM.

Fait en français en trois originaux, un original remis à l'Autorité contractante, un original remis à la Commission européenne, et un au bénéficiaire.

Pour le bénéficiaire

Nom: **DA IDANAMA**
Fonction: **MAIRE**
Signature: 
Date: **LE 14/08/2018**

Pour l'ACFCAM

Nom
Fonction
Signature
Date



Endossement pour Suivi par le CTFC

Nom: **KEMAJU**
Fonction: **DIR.**
Signature
Date



August 2018
Centre ACFCAM - NYAMBAKA